

FICHE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Conforme à l'OSHA HCS 29 CFR 1910.1200, y compris l'annexe D, et À l'UN GHS pour la classification et l'étiquetage.

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Société: Total Wall, Inc.
Adresse: 390 Cercle Viking
Rio, WI 53960, États-Unis

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 888-702-9915
D'URGENCE : Arrêt total RA
IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : (toutes les textures et les grades)
Barrière d'humidité/adhésif à l'épandanc
UTILISATION DU PRODUIT :
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 06/2016
NUMÉRO DE RÉVISION: Question initiale

SECTION 2: HAZARD(S) IDENTIFICATION

Attention! Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires



Itinéraires d'exposition : Yeux, peau, ingestion, inhalation.

Contact peau: Peut être irritant pour la peau.
Absorption de la peau : Aucun danger connu.

Yeux: Endommager les yeux.

| | |
|---------------------|---|
| HEALTH | 1 |
| FLAMMABILITY | 0 |
| REACTIVITY | 0 |
| PERSONAL PROTECTION | B |

Inhalation : L'inhalation de brume peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion : Peut être nocive si elle est avalée. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR INGREDIENTS

| <u>Nom chimique</u> | <u>CAS No.</u> | <u>pour cent par poids</u> |
|--|----------------|----------------------------|
| Mélange d'émulsion de résine acrylique | Propriétaire | 40 |
| Carbonate de calcium | 471-34-1 | 35 |
| Eau | 7732-18-5 | 10 |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 10 |
| Épaississant Carboxylate | Propriétaire | 2 |
| Antimousse | 64741-88-4 | 1-2 |
| Coalescent | 111-76-2 | 1 |
| Conservateur | 64359-81-5 | lt;0.1 |
| Ammonia (pour ajuster le pH) | 1336-21-6 | lt;0.1 |

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Lavez la zone exposée à l'eau et retirez les vêtements contaminés.

Contact visuel : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes si cela peut être fait facilement. Communiquez immédiatement avec un médecin pour obtenir un traitement supplémentaire.

Exposition à l'inhalation : Retirez la victime de la zone contaminée vers l'air frais. Appliquer un traitement de premiers soins approprié au besoin.

Ingestion : Ne donnez rien par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive.

Spécifique: Ne pas induire des vomissements. Communiquez immédiatement avec un médecin. Diluer le contenu de l'estomac à l'aide de 3-4 verres de lait ou d'eau.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable

Flash point: N/A

Limites inflammables : N/A

Température d'allumage automatique : Aucune

Médias d'extinction : N/A

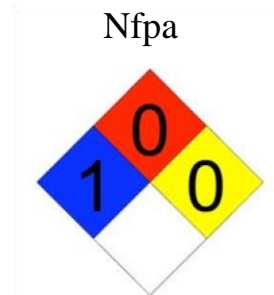
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune

Équipement spécial de lutte contre l'incendie : Aucun

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : aucun

Données d'explosion : Pas de risque d'explosion.

Produits de décomposition dangereux : Aucun



SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone et empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer dans la zone de déversement.

Empêchez d'autres fuites ou déversements s'ils sont sécuritaires.

Précautions environnementales : Évitez le ruissellement dans les égouts pluviaux, les fossés et les cours d'eau. Méthodes de confinement : Absorber les déversements à l'égard d'un matériau absorbant inerte comme le sol, la litière pour chat, le sable ou Oil-dri.

Après avoir absorbé le déversement avec du matériel inerte, placez-le dans un contenant de déchets chimiques.

Méthodes de nettoyage : Fournir une ventilation. Nettoyer les déversements immédiatement en observant les précautions dans la section de l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

TOTAL WALL

Instructions de stockage : Gardez le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conservez-le à l'intérieur ou à l'abri dans un environnement sec à des températures comprises entre 40 F et 115 F, et hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Instructions de manipulation : Manipulez conformément à une bonne hygiène industrielle, à une manipulation chimique normale et à des pratiques de sécurité. Laver après la manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

| <u>Nom chimique</u> | <u>CAS No.</u> | <u>ACGIH et OSHA</u> |
|------------------------------|----------------|-------------------------|
| carbonate de calcium | 471-34-1 | 5 mg/M ³ TLV |
| coalescent (éther de glycol) | 111-76-2 | 20 ppm TWA |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 5 mg/M ³ TLV |
| antimousse | 64741-88-4 | 5 mg/M ³ TLV |
| Ammoniac | 1336-21-6 | 25 ppm PEL |

Note - comme poussière respirable (ou brume).

Utilisez des contrôles techniques appropriés, comme une bonne ventilation générale, pour contrôler les niveaux aéroportés inférieurs aux limites d'exposition recommandées.

Protection contre la ventilation : ventilation adéquate.

Protection respiratoire recommandée : Si la ventilation est inadéquate, utilisez un masque avec des cartouches de poussière/brouillard/fumée.

Protection de la peau recommandée : Gants en caoutchouc.

Autre équipement de protection : combinaisons complètes.

Protection oculaire recommandée : Lunettes chimiques à l'épreuve des éclaboussures

Hygiène personnelle : Lavez-vous soigneusement après la manipulation du produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide thixotropique opaque, 30 000 cps viscosité

pH: environ 9,2

Flash Point: Non inflammable

Pression de vapeur : 17 mm Hg

Densité de vapeur : 1 (eau 1)

Evap. Tarif: lt; 1 (éther 'l)

Pourcentage de volatilité en volume : environ 43 %

COV: Environ 17,5 gm/L

Sp. Gr. 1.1

% Solubilité (eau) : Dispersible dans l'eau (partiellement soluble).

Odeur: Doux

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

TOTAL WALL

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées. Polymérisation dangereuse : La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : chaleur extrême, températures glaciales et matériaux incompatibles. Matériaux incompatibles : Matériaux réactifs de l'eau.

Produits spéciaux de décomposition : La décomposition thermique forcée peut libérer des vapeurs irritantes et des gaz toxiques.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les données ci-dessous sont obtenues à partir de la liste DU NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances).

Carbonate de calcium : Numéro RTECS : EV9580000

Inhalation: Rat TCLo - La plus faible concentration toxique publiée:

250 mg/m³/2H/24W (intermittent) Poumons, Thorax, ou Respiration - Fibrose, focale

Inhalation - Rat TCLo - Concentration toxique la plus faible publiée : 84 mg/m³/4H/40W

(Intermittent) Poumons, Thorax, ou Respiration - Fibrose

(interstitielle) Foie - Autres changements: Rein/Ureter/Bladder

Oxyde de titane : Numéro RTECS: XR2275000

Inhalation: Rat TCLo - Concentration toxique la plus faible publiée : 1 mg/kg

Poumons, Thorax, ou Respiration - Autres changements: Biochimique - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

Ingestion: Oral - Rat TDLo - La dose toxique la plus faible publiée : 60 gm/kg Gastrointestinal

- Hypermotilité, diarrhée gastro-intestinale - Autres changements

Effets chroniques : Les procédures normales d'application de ce produit ne présentent aucun danger quant à la libération de poussière respirable de dioxyde de titane, mais le broyage ou le ponçage des films séchés de ce produit peut produire du dioxyde de titane respirable.

Éthanol 2 butoxy (éther de glycol): RTECS Numéro: KJ857500

Inhalation: 200 ppm; fertilité et effets reproducteurs.

Ingestion: 720 mg/Kg; anomalies du développement.

RTECS a énuméré le cancérigène.

Cancérogénicité

Les informations ci-dessous indiquent si chaque organisme a énuméré un ingrédient comme cancérogène.:

| Nom chimique | IARC - | OSHA Carcinogen répertorié |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Dioxyde de titane | 2B - Possible Cancérogène humain | |

Bien que le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ait classé le dioxyde de titane comme potentiellement cancérogène pour l'homme (2B), son résumé conclut : « On ne pense pas qu'aucune exposition significative au dioxyde de titane ne se produise lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme la peinture.

FICHE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

La toxicité aquatique n'est pas connue. Le produit est légèrement alcalin, donc des concentrations plus élevées du produit dans les estuaires peuvent augmenter légèrement le pH de l'estuaire.

Le composant carbonate de calcium n'est pas très mobile dans le sol. Cette composante est naturelle pour l'environnement et ne présente aucun impact négatif prévisible. La composante polymère à base d'eau n'est pas toxique et est biodégradable à long terme. Le polymère est très mobile dans le sol jusqu'à ce qu'il guérisse, puis il n'est pas mobile dans le sol.

Il n'existe aucune donnée connue sur les effets écologiques cumulatifs des composants mineurs et traces, qui comprennent l'antimousse et la coalescente. Cependant, on croit que ces composants sont au moins partiellement dégradables.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Organiser l'élimination conformément aux directives fédérales, étatiques et locales. Conteneur triple rinçage avant d'offrir pour le recyclage, le reconditionnement ou l'élimination.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

| | |
|------------------------|-----------------|
| Nom d'expédition dot: | Non réglementé. |
| Classe de danger DOT: | Non réglementé. |
| Numéro de l'IMDG ONU : | Non réglementé. |
| Nom d'expédition IATA: | Non réglementé. |

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SARA : Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti aux exigences de déclaration de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) Title III (40CFR, Partie 372).

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient un matériau, le carbonate de calcium, connu de l'État de Californie pour causer le cancer ou des dommages à la reproduction.

Ce produit contient du dioxyde de titane, et est répertorié par le Massachusetts, le New Jersey et la Pennsylvanie Droit de savoir lois.

Canada WHMIS: Xi - Irritant

Catégorie DE l'UE: Irritant, conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

FICHE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

ARTICLE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Légende HMIS

0 - Risque minimal

1 - Léger danger

2 - Risque modéré

3 - Risque grave

4 - Risque sévère

- Risque chronique

X - Consultez votre superviseur ou S.O.P. pour les instructions de manipulation

"spéciales".

Préparé par : Département technique
Total Wall, Inc.

390 Cercle Viking

Rio, WI 53960, États-
Unis

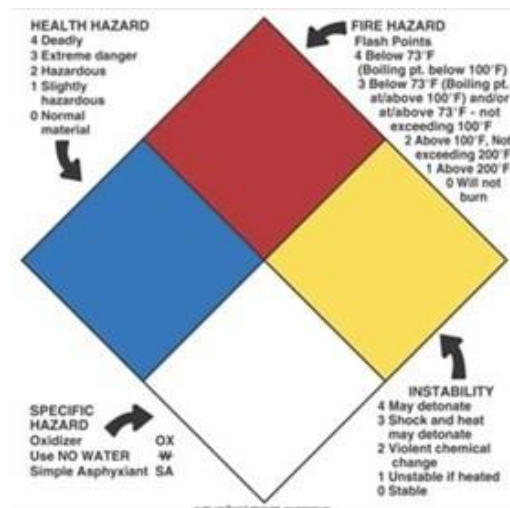
888-702-9915

Date d'émission : Le 1er juin 2016
initiale :

Date de révision: Aucune révision

Résumé de la révision: Non disponible

Légende NFPA



Avertissement:

L'information contenue dans les présentes est présentée de bonne foi et considérée comme exacte à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les particuliers et les employeurs ne devraient utiliser ces renseignements que comme un complément à d'autres renseignements recueillis par eux-mêmes et doivent déterminer de façon indépendante l'adéquation et l'accord d'information de toutes les sources afin d'assurer une utilisation appropriée de ces documents ainsi que la sécurité et la santé des personnes. Cela devrait être fait en adieutant les besoins. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par l'utilisateur comme conforme aux lois et règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux applicables.

Fin du document